

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 Février 2024

Le 11 février 2024, à 13h, Mission Pro SAS, associé unique de la société 1M COR SAS, domiciliée 521 Chemin des Aiguiers 83210 Solliès Pont, et président, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

### PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Mission Pro SAS, associé unique et présidente, décide de transférer le siège social de 15 rue Gabriel Péri 83210 Solliès Pont à 521 chemin des Aiguiers 83210 Solliès Pont à compter du 11 février 2024.

L'article 5 des statuts est donc modifié comme suit :

« Article 5 - Siège social

Le siège social est fixé 521 Chemin des Aiguiers 83210 SOLLIÈS-PONT. »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

### DEUXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Fait à SOLLIÈS-PONT, le 11 Février 2024.

Signature de l'associé unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CR', written over a horizontal line.

Christophe Renault, représentant légal de la société Mission pro SAS